Dissolution AN : Macron a menti – Le Premier ministre n’a pas été consulté

écrit par Messin Issa | 12 juin 2024

Selon le journal « Le Monde », le Premier ministre, le Gabriel Attal, « n'a été prévenu qu'à la dernière minute » de la décision du Macron de dissoudre l'Assemblée nationale.

L'Attal, rapporte le journal, a été « *tenu à l'écart des discussions qui ont conduit le chef de l'État à dissoudre l'Assemblée nationale le soir de la défaite aux élections européennes* ».

Si le Gabriel Attal n'a été prévenu qu'à la dernière minute de la décision du Macron, c'est qu'il n'a pas été consulté.

C'est pourtant ce que demande la Constitution, dans son article 12 qui stipule que « *Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationa*le ».

En faisant intrusion sur les écrans des chaînes télé dimanche soir, au moment de la proclamation des résultats des élections européennes, le Macron a déclaré : « *Après avoir procédé aux consultations prévues à l'article 12 de notre Constitution, j'ai décidé de vous (Français) redo*nner le choix de notre avenir parlementaire par le vote. Je dissous donc ce soir l'Assemblée nationale ».

Mais il apparaît qu'il n'a pas consulté ledit Premier ministre. On ne sait pas pour les présidents des assemblées.

Il a donc menti.

Non seulement il n'a pas consulté l'Attal, mais il l'a humilié. Toujours selon « Le Monde », le Macron avait mis le Darmanin dans la confidence, mais pas son Premier ministre.

Le mensonge est flagrant, mais personne ne veut en parler.

Plusieurs médias français relèvent cependant la mise à l'écart de l'Attal.

Voici quelques extraits :

Le Télégramme : « *L'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale n'a pas été une surprise que pour les Français. Gabriel Attal l'a appris peu de temps avant.* »

Sud-Ouest : « *Gabriel Attal est sorti de son silence ce mardi 11 juin pour faire part de son étonnement après la décision du chef de l'État de dissoudre l'Assemblée nationale* ».

Le Parisien : « *Dimanche soir, avant d'apprendre la dissolution de l'Assemblée nationale, Gabriel Attal pensait avoir tout anticipé* ».

« *Sonné par une décision qu'il n'avait pas anticipée, Gabriel Attal a consulté son entourage ce lundi… sans s'exprimer publiquement. Il lui reste désormais trois semaines à Matignon* ».

L'Opinion : « *Gabriel Attal déplore une décision « soudaine » et « brutale »*

Capital : « *Le Premier ministre sonné après la dissolution ?* »

Reste une question à élucider : Si le Macron a menti en déclarant avoir mené des consultations sans l'avoir fait, sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale est-elle légale ?

Qu'encourt le président-menteur ?

Messin'Issa